

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 8 septembre 2009 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Guy Corriveau, Jacques Martial, et Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

M. Sylvain Gagnon, conseiller, était absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

289-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit acceptée après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

290-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2009 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

291-09-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de août 2009.

ADMINISTRATION

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009

292-09-2009 Attendu que le dernier jour pour produire une déclaration de candidature est fixé le 2 octobre 2009 à 16h30 par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Attendu que la séance régulière fixée à l'intérieur du calendrier des séances du conseil de l'année 2009 était fixé au lundi 5 octobre 2009;

Attendu que par l'effet de la loi, il ne peut y avoir une séance ordinaire en octobre 2009 à moins qu'elle ne soit prévue jeudi le 1^{er} octobre ou vendredi le 2 octobre pour se terminer avant 16h30;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009 afin de prévoir une deuxième séance ordinaire en septembre

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

2009 à la date du 28 septembre 2009 à 19h30. Un avis sera publié conformément à la loi.

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2009

- 293-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Francine Bergeron, Mairesse, M. Guy Corriveau, conseiller et M. Jacques Martial, conseiller, à assister au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2009. Un montant de 1500.00\$ est alloué par membre du conseil inscrit au congrès. Ce montant comprend leur inscription et tous les frais de déplacement.

NETTOYAGE DU 160 RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

- 294-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate Ti-Bonhomme excavation inc. pour effectuer le nettoyage intérieur de l'usine désaffectée (ancienne Birchwood) appartenant à la municipalité de Mandeville pour un montant maximum de 3 500.00\$.

TOURNOI DE GOLF DU DÉPUTÉ DE BERTHIER M. ANDRÉ VILLENEUVE

J'ai le plaisir de vous inviter à la toute première édition du Tournoi de golf du député de Berthier, André Villeneuve. L'évènement se tiendra le vendredi 11 septembre 2009 au Club de Golf de Berthier. Les départs débuteront à midi et le souper est prévu pour 18h00. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète deux (2) billets pour le souper au montant de 60.00\$/chacun.

APPELS D'OFFRE POUR VENTE D'ÉQUIPEMENTS ET AUTRE

- 296-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville affiche un avis pour offrir aux citoyens de soumissionner sur la vente de certains équipements situés au 160 rue Saint-Charles-Borromée. Cet avis sera publié conformément aux exigences du Code municipal et également sur le site internet Les Pac.

CABINET DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Au nom de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, j'accuse réception de votre lettre du 5 août dernier accompagnée des copies conformes des résolutions de la MRC de D'Autray.

Je vous remercie de nous avoir transmis cette correspondance qui sera portée à l'attention de la ministre dans mes meilleurs délais et acheminée à la direction concernée du ministère pour analyse. Soyez assurée que vous serez informée, sous peu, du suivi qui y sera apporté.

SOUSSION DE M. ST-PIERRE

- 297-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de M. St-Pierre pour peindre la toiture en aluminium un garage sur le site du 160 rue Saint-Charles-Borromée pour un montant de 2100.00\$.

FACTURE DE GROUPE ULTIMA INC.

- 298-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Mandeville paie la facture au Groupe Ultima inc. pour les assurances générales de la municipalité au montant de 35 144.00\$ taxes incluses.

INDICATEURS DE GESTION 2008

- 299-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le rapport des « Indicateurs de gestion 2008 » tel que transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 août 2009.

RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

- 300-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise M. Réjean Bergeron, contremaître, à signer toutes les autorisations nécessaires exigées par Bell pour permettre l'installation du réseau de fibre optique sur le territoire de Mandeville.

FONDATION DES SAMARES

La Fondation des Samares est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour à l'automne 2004. à titre d'organisme de bienfaisance. La Fondation des Samares organise des activités et autres événements lui permettant de récolter des fonds. C'est pourquoi aujourd'hui, elle sollicite un geste généreux de votre part en vous invitant à devenir membre ou à renouveler votre carte de membre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À VOCATIONS FAUNIQUE ET MULTIRESSOURCE

- 301-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville produise une proposition de projet dans le cadre du « Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource pour les priorités suivantes : ponceau à la décharge du Lac McGrey, réfection du pont au Lac des Bourque et ponceau au Lac à Paul. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents nécessaires pour le programme cité précédemment.

DEMANDE DE M. JIMMY BAILLARGEON

- 302-09-2009 M. Baillargeon demande une lumière de rue au 5 rue Prince Mandeville. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville effectue toutes les démarches nécessaires pour l'installation d'une lumière de rue en face du 5 rue Prince à Mandeville.

DEMANDE DE M. RODRIGUE PRESCOTT

Il me fait plaisir de demander, au nom d'une trentaine de propriétaires sur la 21^e avenue qui paient près de 24,000.00\$ en taxes municipales à chaque année, depuis plusieurs années...Une subvention qui servira à l'entretien et au déneigement du chemin d'environ 1 km de long...Cet entretien, je tiens à le préciser, jusqu'à date, a été payé par l'association, ce qui permet à la municipalité une économie de près de 4,000.00\$ par année. (Tout en retirant le 24,000.00\$). Je vous laisse calculer le montant de cette subvention.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

DEMANDE DE VILLE SAINT-GABRIEL

- 303-09-2009 Réception d'une résolution de Ville Saint-Gabriel demandant à Mandeville de conclure une entente quant au partage des sommes versées à son fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Ville Saint-Gabriel demande qu'un comité soit formé, composé du maire, d'un conseiller municipal et du directeur générale de chacune des municipalités, aux fins de négocier les termes de cette entente. À défaut qu'une entente puisse être conclue entre les parties avant le 16 octobre 2009, la Ville de Saint-Gabriel avise la municipalité de Mandeville de son intention de soumettre ce différend à la Commission municipale du Québec tel que prévu par l'article 78.13-LCM. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande à Ville Saint-Gabriel de faire l'installation de signalisation adéquate pour informer les camionneurs de circuler seulement sur les routes appartenant au ministère des Transports.

SOUSSION DE MARQUAGE MULTILIGNES

- 304-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Marquage Multilignes au montant de 8 183.44\$ taxes incluses pour du lignage de rue et de stationnement.

ACHAT D'UNE CAGE D'EXCAVATION

- 305-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète une cage d'excavation en acier au montant de 3 000.00\$ plus taxes auprès de Groupe Bibeau inc.

DEMANDE DE MME ALICE BEAUSOLEIL

- 306-09-2009 La présente se veut une demande officielle pour la municipalisation des rues Gaia, Neptune et Vénus. Je crois être en mesure d'avoir rempli toutes les exigences requises afin de compléter ce dossier dans le plus bref délai. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville municipalisera les rues Gaia, Neptune et Vénus conditionnellement à ce que Mme Alice Beausoleil, propriétaire, rende conforme lesdites rues aux différentes exigences de la réglementation municipale. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des rues par la municipalité.

DEMANDE DE M. GÉRARD CHAMPIGNY

Depuis trois mois nous sommes en processus d'étude réglementaire avec votre municipalité dont le but est de se conformer aux règlements municipaux et de demander les permis d'usage pour la construction d'une résidence de villégiature au 1570 chemin du Lac Ste-Rose Nord. L'emplacement de notre propriété présente un inconvénient majeur. Le chemin public est situé sur notre terrain privé et passe à environ 15 pieds de notre actuel chalet. Nous vous demandons un accord de principe afin d'établir les coûts des travaux effectués par votre personnel de la déviation du chemin public situé sur notre propriété. Coût que nous assumerions bien entendu. À cet effet nous sommes disponibles à respecter les conditions que vous pourriez nous fixer. **La demande sera transférée au MRNF.**

MANDAT À UN ARPENITEUR-GÉOMÈTRE

- 307-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate un arpenteur-géomètre pour les travaux de

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

chemins à faire dans le 3er rang Peterborough. L'arpenteur-géomètre est nécessaire afin d'acquérir une parcelle de terrain pour mener à terme le projet.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

PAIEMENT À ACURO INC.-FACTURE PROGRESSIVE #1 ET #2 ET #3

- 308-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie le décompte progressif #1 au montant de 72 076.33\$ avec taxes selon la recommandation de la firme génie-conseil Dessau, le décompte progressif #2 au montant de \$ 47 741.05 avec taxes et le décompte progressif 3 au montant de 102 192.19\$ avec taxes. Ces paiements seront effectués par le biais de la subvention de la taxe d'accise fédérale.

ACHAT DE BORNES FONTAINES

- 309-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète deux (2) bornes fontaines auprès de Wolseley au montant de 7 649.15\$ taxes incluses. Cette dépense sera payée par la subvention de la taxe d'accise.

HONORAIRES PROFESSIONNELS – DESSAU

- 310-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-59794 au montant de 4 448.35\$ taxes incluses et la facture F015-59793 au montant de 2821.88\$ taxes incluses dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc. Ces paiements seront effectués par le biais de la subvention de la taxe d'accise fédérale.

APPELS D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉHABILITATION

- 311-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des appels d'offres publics conformément à l'article 935 du Code municipal pour des « Travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable par le nettoyage des conduites ».

URBANISME ET MISE EN VALEUR

NIVEAU D'IMPLANTATION DE LA PASSERELLE AU PARC RÉGIONAL DES CHUTES DU CALVAIRE

- 312-09-2009 Attendu que la firme de génie-conseil, Dessau, a été mandaté pour faire les plans et devis de la passerelle;

Attendu que la firme Dessau a besoin de se faire certifier la ligne des hautes eaux par la municipalité de Mandeville;

Attendu qu'une visite des lieux a permis de déterminer visuellement la limite de la ligne des hautes eaux;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Que M. Réjean Bergeron, contremaître, soit mandaté à identifier la ligne des hautes eaux sur le plan « Projet de passerelle piétonnière » en signant le document préparé par M. Christian Morin, ing. de Dessau.

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Une rencontre se tiendra le 6 octobre 2009 à 9h00 à Longueuil pour un dossier de la municipalité de Mandeville.

NOMINATION AU CCU

- 313-09-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Robert Laurence à titre de membre du CCU en remplacement de M. Kenneth Charbonneau.

RETIRER LES CONSTATS D'INFRACTION 1635-36-5966(1) ET 1635-36-5966(2)

- 314-09-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande au procureur de la Cour municipale soit Me Denis Beaupré de retirer les constats d'infraction 1635-36-5966(1) et 1635-36-5966(2).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juin 2009 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, qui était accompagné de Kim Leblanc et Réjean Bergeron, de votre municipalité, il a été constaté la présence de déchets, et ce, en dérogation à la loi sur la qualité de l'environnement. **Ce dossier sera examiné par M. Stéphane Allard de la MRC de D'Autray.**

JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU

- 315-09-2009 Il me fait plaisir de vous inviter à la prochaine activité de formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, en collaboration avec la Ville de Saint-Hyacinthe, qui se tiendra le 19 septembre 2009 au Centre des arts Juliette-Lassonde. Cette formation aura pour thème «Le lotissement : une planification qui se dessine ». Le coût est de 170.00\$ plus taxes par personne. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'inscription de Mme Kim Leblanc, inspecteur en environnement et en urbanisme, pour aller assister à la formation. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DÉROGATION MINEURE POUR LE 521 CHEMIN DU LAC DELIGNY

- 316-09-2009 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure pour la propriété du 521 Chemin du Lac Deligny. Mme Kim Leblanc, inspectrice en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à la demande de dérogation mineure suivante : La dérogation demandée vise à réduire à dix (10) mètres la bande de protection riveraine.

L'effet de cette dérogation mineure, si elle est accordée, est de permettre que l'implantation du bâtiment principal soit à 10 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 mètres tel que stipulé aux articles 6.1 et suivant du règlement de zonage #192.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Considérant que le bâtiment a des droits acquis quant à son implantation conformément à la section 4 du règlement de zonage #192;

Considérant que le bâtiment est actuellement à 12.23 m de la ligne des hautes eaux;

Considérant que le bâtiment actuel sera démoli et reconstruit conformément aux dispositions du règlement de zonage #192;

Considérant qu'une bande de 10 mètres, à partir de la ligne des hautes eaux, est à l'état naturel;

Considérant qu'il est impossible d'agrandir à l'opposé du lac puisqu'il y a une dénivellation prononcée;

Considérant que la demande est faite avant la réalisation des travaux démontrant la bonne foi du propriétaire;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que la demande de dérogation mineure concerne une disposition à l'égard de laquelle une dérogation mineure peut-être accordée;

Considérant que la procédure prescrite au règlement concernant les dérogations mineures a été suivie;

Considérant que les frais exigés pour l'étude de la demande de dérogation mineure ont été acquittés;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application du règlement de zonage et par un refus de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la demande de dérogation mineure n'a aucun effet sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Il a été proposé par M. Rodrigue Genois
Appuyé par M. Raymond Bourdelais
Et résolu à l'unanimité

De recommander l'acceptation de la dérogation mineure concernant la propriété située au 521 Chemin du Lac Deligny, appartenant à Mme Carmen Tremblay et M. Robert Savard afin d'autoriser la reconstruction du bâtiment principal à 10 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 mètres. Le CCU recommande également d'approuver les plans relatifs à l'implantation du bâtiment tel que proposé puisque le tout est acceptable eu égard du règlement # 346-2008 (PIIA).

Il est proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville refuse la dérogation mineure déposée par Mme Carmen Tremblay et M. Robert Savard pour la propriété du 521 Chemin du Lac Deligny. Les propriétaires du 521 Chemin du Lac Deligny auront le droit de reconstruire selon les droits acquis actuels.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #192

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de modifier l'article 3.4.4 (grille des spécifications) du règlement de zonage # 192 afin d'ajouter l'usage « culture et élevage (type 1) » à la zone F-6. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil. **(Permettre les cabanes à sucres dans la zone F-6).**

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT # 192

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de modifier les articles 3.4.3 et 3.4.4 (grille des spécifications) du règlement de zonage # 192 afin de définir l'usage de « mini-entrepôt » et d'établir les dispositions qui trouveront application. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil.

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

317-09-2009 Considérant que la MRC de D'Autray a déposé le 14 janvier 2009, par la résolution 2009-01-23, une demande à portée collective conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relative à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés;

Considérant les rencontres tenues les 5, 24 et 25 mars 2009 entre les municipalités concernées, des représentants de la CPTAQ et des représentants des Fédérations de l'UPA de la Mauricie et de Lanaudière;

Considérant que suite à ces rencontres et certains échanges subséquents entre les parties, la municipalité de Mandeville a conclu un accord avec les parties en cause;

Considérant la délimitation des îlots déstructurés tels qu'ils ont été transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009 par la MRC de D'Autray;

Considérant que la MRC de D'Autray a fait parvenir à la municipalité de Mandeville une copie des îlots déstructurés tels qu'ils ont été transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009;

Considérant que la municipalité de Mandeville confirme que la délimitation des îlots déstructurés transmis à la CPTAQ le 29 juillet 2009 est conforme à l'entente intervenue entre la municipalité et les parties en cause;

Considérant l'orientation préliminaire numéro 361392 datée du 4 septembre 2009;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville est en accord avec l'orientation préliminaire numéro 361392 et qu'elle en accepte les termes et conditions.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

LOISIRS ET CULTURE

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2009 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

- 318-09-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adopte le budget supplémentaire 2009 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon au montant de 324 977\$ qui fut adopté par la Régie lors de la séance ordinaire du 5 août 2009 sans aucune modification de la quote-part 2009 de la municipalité de Mandeville.

ADOPTION DU BUDGET 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

- 319-09-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville adopte le budget 2010 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon au montant de 190 625\$ adopté par la Régie lors de la séance ordinaire du 5 août 2009.

FACTURE À PAYER À VILLE SAINT-GABRIEL

- 320-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #290025 de Ville Saint-Gabriel au montant de 225.00\$ représentant la quote-part de Mandeville pour l'assemblée d'information sur la qualité de l'eau.

FACTURE À PAYER À VILLE SAINT-GABRIEL

- 321-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture # 290032 au montant de 4237.34\$ représentant la quote-part de la municipalité de Mandeville pour l'installation de bouées.

LETTRE DE REMERCIEMENT DE AUTOPASSION ST-GABRIEL

Mme Cindy et Manon Beausoleil tiennent à remercier la municipalité de Mandeville à titre de commanditaires pour l'évènement Autopassion St-Gabriel.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MCGREY

Comme à chaque année, la partie publique du chemin du Lac McGrey devra subir d'importants travaux d'entretien et notre association a besoin d'une aide financière afin d'améliorer et de réparer les sections endommagées par les intempéries de l'hiver. Dans le cadre de la réalisation de ses projets et étant donné qu'aucune aide financière n'a été demandé à la municipalité depuis l'année 2007, en conséquence, nous demandons à la municipalité d'octroyer une subvention pour l'année 2008 et 2009 à l'Association des propriétaires du Lac McGrey afin de permettre un entretien annuel de la partie du chemin. **Une demande sera formulée par la municipalité au MRN dans le cadre d'un nouveau programme pour remplacer le ponceau à la décharge.**

INVITATION OFFICIELLE – RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DU LAC-SAINT-PIERRE

J'ai le plaisir, au nom du Conseil d'administration de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, de vous inviter à une activité dans le cadre

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

du 3^e Forum de la Réserve, qui aura lieu en novembre prochain. Cette activité se déroulera à bord du bateau-croisière le Survenant III, le vendredi 11 septembre 2009 au 1665 Chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel de 13h à 16h.

DEMANDE D'APPUI – SINFONIA DE LANAUDIÈRE

À titre de maire d'une municipalité de la Région Lanaudière, nous sollicitons aujourd'hui votre appui pour une contribution afin que notre organisme poursuivre sa mission d'orchestre régional. La Sinfonia de Lanaudière offre à la population lanaudoise un orchestre professionnel de grande qualité dont la majorité de ses musiciens est issue de la région. Nous comptons sur votre présence à ce souper-concert qui aura lieu le vendredi 23 octobre 2009 à 18h00 au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori. Le prix du billet est de 125.00\$.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

- 322-09-2009 Suite à notre assemblée générale annuelle de 2009, tenue le 14 juin, nous aimerions vous remercier bien sincèrement pour la présence de M. André Desrochers qui vous y représentait. Nous vous demandons un remboursement des frais payés en 2008 et 2009 pour notre adhésion au Réseau de surveillance des lacs au montant annuel de 288\$ tel que remboursés en 2007. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse les frais payés par l'Association des propriétaires du Lac Deligny en 2008 et 2009 pour l'adhésion au Réseau de surveillance des lacs au montant de 288\$ annuellement.

VILLE SAINT-GABRIEL – LAC À LA POMPE

- 323-09-2009 Réception d'une résolution de la Ville Saint-Gabriel confirmant l'acceptation de la promesse d'achat signée le 22 juillet 2009 au montant de 7 500.00\$. Le notaire Claude Coutu est mandaté pour finaliser la vente par contrat notarié. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville avise la Ville de Saint-Gabriel qu'elle ne participera pas monétairement à l'achat dudit terrain.

DEMANDE DE RAME

- 324-09-2009 Suite à l'intervention de Mme Pettinati lors de l'assemblée du conseil du 3 août 2009 au sujet de la somme de 500\$ votée par le conseil municipal pour les associations de 5 lacs qui désiraient engager une éco-conseillère ou éco-conseiller pour améliorer la bande riveraine de leur lac, le RAME vous fait la demande suivante :
- L'Association du Lac Long s'est désisté du processus d'engagement et l'Association du Lac Ste-Rose n'utilisera pas le 500\$ à cause du congédiement de son étudiant.
 - Des frais supplémentaires sont encourus depuis l'engagement des étudiants au Lac Hénault, au Lac Mandeville et au Lac Deligny pour le paiement des avantages sociaux.
 - Nous vous demandons que le montant de 1000\$ non utilisé par l'association du Lac Long et Lac Ste-Rose soit réparti également entre les associations des Lacs Hénault, Mandeville et Deligny.
- Les étudiants vous présenteront un rapport de leurs activités sur le terrain et vous feront part de l'impact de leur visite chez les riverains et du travail qui a suivi pour l'amélioration de la bande riveraine au kiosque de RAME lors des festivités de Mandeville en Fête. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 1 000\$ à RAME.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

INTERDICTION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT « SMOKE PARTY »

325-09-2009 Attendu que suite à des vérifications effectuées auprès de la Sûreté du Québec;

Attendu que ce genre d'évènement est interdit selon l'article 20, alinéa 2 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville interdit la tenue de l'évènement « Smoke Party » sur son territoire.

DEMANDE DE LA ZEC DES NYMPHES

Le conseil d'administration de la Zec des Nymphes désire faire une demande pour obtenir une aide financière de 1 000.00\$ pour voir à l'entretien hivernale du chemin du lac des Bourque afin de permettre aux résidents de se rendre à leur propriété et de se consacrer à des activités d'hiver. **La demande devrait être adressée au MRN.**

LVM TECHNISOL -ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PASSERELLE

326-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F023-40470 au montant de 4 874.98\$ taxes incluses pour l'étude géotechnique effectuée dans le cadre de l'aménagement de la passerelle au parc régional des Chutes du Calvaire.

LISTE DES ASSOCIATIONS

Réception de la liste des associations du regroupement des associations de Mandeville en environnement (RAME).

DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE

327-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 2 000.00\$ taxes incluses à Mandeville en Fête afin de leur permettre la location d'un plancher de danse dans le cadre de la soirée dansante.

PACTE RURAL 2007-2014

328-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville veut s'approprier un montant à l'intérieur du Pôle Brandon pour la municipalité de Mandeville dans le cadre du Pacte rural 2007-2014. Cette demande est adressée au CLD de D'Autray.

VARIA

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

329-09-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le règlement d'emprunt numéro 2 (relatif à des travaux de rénovation au centre sportif et communautaire de Brandon) adopté par

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon lors de la séance du 3 septembre 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

OFFRE DE SERVICE DE DESSAU – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PHASE #2

- 330-09-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Dessau datée du 8 septembre 2009 concernant la surveillance durant les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par le nettoyage des conduites phase #2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 331-09-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'août 2009 tels que lus, les chèques du numéro 6603 au numéro 6646 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de août 2009, ainsi que les comptes à payer du mois de août 2009 pour un montant de 173,680.65\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Sec.-trésorière et dir. gén.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

- 332-09-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Mairesse

Sec.-trésorière et dir.gén.